

Appui à la gestion communautaire du complexe des mares aux hippopotames d'Afito

Pays	Togo
Bénéficiaire	Centre de Développement des Actions Communautaires (CDAC)
Montant total du projet	67 027 €
Montant de la subvention	29 820 € (44%)
Partenaires financiers	GIZ (20 110 €), CDAC (7 381 €), ACVM (9 716 €)
Durée du projet	18 mois
Signature de la convention	16 février 2018

CONTEXTE

Le complexe des mares aux hippopotames (544 ha), situé dans la préfecture de Yoto, Région Maritime du Togo à environ 80 km au Nord-Est de Lomé, fait partie intégrante de la Réserve de Biosphère transfrontière du Mono (142 500 ha).

La zone abrite une biodiversité remarquable telle que l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, VU), le Sitatunga (*Tragelaphus spekii*, LC), le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*, LC) ainsi que des espèces de primates (patas, vervet) et d'amphibiens.

Le complexe est menacé par la fragmentation des habitats, la surexploitation des ressources naturelles (ressources ligneuses, halieutiques, etc.), l'anthropisation avec comme corollaire les installations physiques (barrage de Nangbéto sur le Mono etc.) et humaines (habitations, champs, etc.). Les populations d'hippopotames (environ 30 individus) sont, en plus, particulièrement touchées par le braconnage (pour l'ivoire de leurs dents) et les conflits Homme-Hippopotame suite aux dégâts enregistrés sur les cultures et qui sont de nature à exacerber les cas de braconnage et/ou d'abattage des hippopotames en guise de représailles.

Le Centre de Développement des Actions Communautaires (CDAC), créé en 1999, mène des actions de conservation et de développement avec une approche participative depuis 2006 avec notamment l'appui de la GIZ.

OBJECTIFS

L'objectif principal de ce projet est de renforcer la gouvernance et la gestion du complexe des mares aux hippopotames par les communautés locales tout en appuyant la dynamisation de filières économiques durables et rentables dans les zones périphériques du complexe.

PRINCIPALES ACTIVITES

Les principaux résultats attendus sont :

- Les capacités des instances locales de gouvernance de la zone sont renforcées afin, notamment, d'élaborer et mettre en œuvre un plan triennal d'activités ;
- Les aires de conservation sont délimitées et la surveillance des écoparcours est appuyée afin de réduire les activités illégales ;



- Un suivi précis des pêcheries et des zones pâturage des hippopotames est réalisé afin de limiter les conflits ;
- Une filière apicole et une filière sylvicole sont développées.

Pour en savoir plus www.ffem.fr
Contact projet : Lolo Amavi NOUWODOU
loloamavi@yahoo.fr

